



Liquidation de communauté , puis_je en bénéficié ?

Par **nanou**, le **24/09/2009** à **16:33**

Bonjour,rnvoila , je me trouve dans une situation un peu compliqué , je suis divorcée depuis decembre 2005 , nous etions mariés sous le regime de la communauté .rnle divorce prononcé j'ai voulu demander la moitié de la maison ainsi que la moitié des meubles , je ne l'avais pas fais avant parce que je voulais juste divorcer le plus vite possible et rien d'autre monsieur m'a fait beaucoup de mal et de sales coup a plusieurs reprises , au bout d'un moment j'ai donc décidée de demander ce qui me revenais ...rndonc j'ai fais appel a mon avocate qui a fait la demande pour le choix de notaire , j'ai donc pris RDV avec celui-ci , et depuis bientot 4 ans cette liquidation de communauté traine sans avancer ...rne l'ai de nouveau contacté aujourd'hui et il m'a dit que ca aller surement poser probleme parce que l'argent qui a servi a acheter la maison (qui est au deux noms) viens de l'ami (décédé a l'heure actuelle) de la grand mere de monsieur .rnmais ce "don" nous a était fait a nous deux , nous étions mariés et cette maison m'appartient aussi puisque j'ai signé les papiers lors de l'achat .rnil n'y a jamais eut de papier fait stipulant que monsieur x avait fait don de telle somme a mon ex epoux .rnmon ex conjoint ne veut pas de partage concernant la maison et a dit a son notaire que l'argent venait de son grand pere , hors ce n'était que l'ami de sa grand mere , aucun lien de prenté .rne souhaiterais donc s'avoir si je peux quand meme bénéficier de la moitié de la maison , sachant aussi que je ne travaillais pas et que la maison a était achetait comptant (en espèces meme) donc aucune traces nul part de cet argent .rnj'ai vraiment besoin de s'avoir c'est très important pour moi mais aussi mes enfants.rnmerci d'avance , cordialement .